Lettres, Avis, Correspondances,

## POLITIQUES, COMMERCIAUX, LITTERAIRES ET DE NOUVELLES.

VOL. KV.

#### MONTREAL, VENDREDI 10 OCTOBRE 1851.

No. 4.

LETTRE

RIGHT HONDRABLE W. E. GLADSTONE,

MEMBRE DU PARLEMENT BRITANNIQUE.

(PAR JULES GONDON.)

(Suite.)

Pavoue que le gouvernement napolitain et le genéral Filangieri n'entendraient rien aux principes de justice du noble lord, qui représentait à Ceylan les sentiments humanitaires de la généreuse Angleterre.

Ensin, quels surent les fruits de la justice DÉPORTÉS, OU EMPRISONNÉS, OU BATTUS DE gieri laissa vivre en paix à Palerme des hom-Sans égard pour la demande du premier magistrat. lord Torrington resta impitoyable : le prêtre fut mis à mort ! Ces vengeances barbares et monstrueuses s'exerçaient dans l'île de n'avaient pas coûté une seule goutte de sang. justice ; c'est avec le front encore souille du | dinand. sang qu'elle vient de verser, qu'elle osc lever la tête et parler des droits sacrés de l'humanité! Et ce sont les feuilles démocratiques de la France qui applaudissent avec le plus de frénesie à cette infernale hypocrisie !

gouverner une de ses îles. Ses lientenants utile de montrer, en passant, aux habitants de doivent être propres a templir au besoin l'office | la Sicile, par l'exemple de Ceylan, le sort qui du honrreau. Il en estautrement des hommes serait réservé à leurs émeutiers les plus inofauxquels le roi de Naples confie le dépôt de sensifs, si leur île avait jamais la fantaisie de son autorité paternelle,

Je sais que la barbaie de lord Torrington a soulevé, en Angletere même, un cri d'épou- leçon! vante et d'horreur ; mais elle a cu, comme je l'ai dit, la sanction du Gouvernement et des Chambres. C'est le point que je tiens à établir, afin de faire ressortir l'hypocrisie de la me. scène qui a été jonée dans la dernière séance ton, la Chambre des Communes s'est èmne si perfides encore. sottement de ce qui se passe dans le royanme de Naples.

Vos lecteurs et les miens, Monsieur, commencent à savoir ce que valent vos révélations. napolitain, vons m'excuserez sans doute de ment napolitain? faire connaître à la France et à l'Italie les contre sa puissance.

couronne britannique, comment les hommes autres: qui ont pris part aux revoltes de 1848 et 1849 le glaive du bourreau. La Sicile s'était non- n'est cependant que l'opinion." devenus maîtres du mys. Ils avaient établi nous entretenez à propos de l'affaire du 151 premier étage.

un zouvernement et juré, en levant la main mai, sont reduits, par l'acted'accusation, à quaan ciel, que " Ferdinand II ne regnerait plus rante six. jamais sur la Sicile." Le Roi avait été déclare "parricide public." Une des premières exécutions des révoltés avait été de massacrer sont fréquentes. Il n'en a pas été opéré une à coups de hache cinquante-deux hommes de senle. police, faits prisonniers. Us avaient pillé la demeure royale, dont tous les meubles furent détruits on volés. Les bastions de l'alerme Roi avaient en leurs maisons sacengées. Ainsi | faiteur. débuta la révolution sicilienne, dent les soidisant pairs et députés officient ensuite la con-

avec l'émente de Ceylan! Eh bien, Monsieur, tandis que lord Torringmartiale rendue au milieu de la tranquillité | ton ne voulait pas même que les juges se donpublique la plus admimble? Dix-nuir accusés | nassent la peine de rechercher les preuves de furent MIS A MORT et CENT QUARANTE furent la culpabilité des émentiers, le général Filan-VERGES ! Parmi les condumnés à mort se trou- mes qui ont voté la déchéance de Ferdinand vaitun prêtre dont la complicité était loin d'e- et qui ont refusé de signer la rétractation que tre démontrée. Le premier magistrat de la la plupart des membres des deux Chambres Couronne intercint en sa favour, et supplia révolutionnaires ont envoyée spontanément au lord Torrington de suscoir à l'execution, ufin Roi, pour se faire pardonner leur crime. Ferqu'il pût établir les preuves de son innocence. I dinand a pardonné, nou seulement à ceux qui ont fait amende honorable, mais à ceux-là même qui n'ont donné aucun signe de repentir. Parmi ces derniers, je puis citer le duc de Resuttano, le duc de Cessaro, trois fils du Ceylau, en 1848, à la suite de troubles qui prince de Trabia, le baron Favara, le baron de Angelis, l'avocat Agnetta, le docteur Rassaële C'est ainsi que l'Angleterre entend la répres- et un grand nombre d'autres dont la présence sion; c'est de cette fiçon qu'elle pratique la à Palerme atteste la clemence auguste de Fer-

De grâce, dites-moi, Monsieur, en vertu de la justice Torrington et de l'humanité de l'Angleterre, quel eût été le sort de ces traitres? Mais, ne vous en déplaise, le gouvernement napolitain est assez fort pour ponvoir se mon-Non, l'Angleterre n'enverrait pas Filangieri | trer clement. J'ai pensé qu'il ponrrait être se placer sous le protectorat de la philanthropie britannique. Que la Sicile profite de la

CONCLUSION.

Arrivé à la fin de mon travail, je le résu-

Je crois avoir examiné avec soin vos reprode la session, lorsqu'à la voix de lord Pulmers- ches, vos accusations et vos insinuations plus

A quoi se réduisent les griefs articulés dans vos deux Lettres? Que reste t-il des récriminations qui, grâce à votre patronage, ont émn l'opinion de l'Europe et fixé l'attention Si vous jugez à propos d'entretenir la philan de la diplomatie, indignée de l'attentat inovi thronie anglaise des crucutes du gouvernement et inqualifiable commis contre le gouverne-

J'ai trouvé dans votre libelle deux ordres tondresses de l'Angleterre pour les gens qui de saits: ceux que vous avez vus et constaméconnaissent son autorité et qui s'insurgent tes par vous-même, et ceux dont vous devenez le narrateur sur les rumeurs les plus va-Je sernis curieux de savoir, Monsieur, si la gues, sur les témoignages les plus douteux et Sicile était au nombre des dépendances de la les plus suspects. Je rappelle les uns et les

Vous parlez de quinze, vingt ou trente mille cussent été châties par le Torrington charge prisonniers politiques, d'après la croyance géd'y exercer la justice de l'Angleterre. Nous nérale, tout en avouant qu'il ne peut y avoir aurious sans donte vuie renouveler les scènes aucune certitude sur ce point. Vous parlagez qui ensanglanterent l'Irlande en 1798. Si, cette croyance parce que des personnes que sans remonter si haut, nous prenons pour points vous dites intelligentes et considérées la suppode comparaison les événements des îles Jonien- sent fondée, et tout en ajontant que cette asnes et l'échaussourée de Ceylan, les deux tiers sertion ne repose que sur " l'opinion, opinion de la population sicilienne eussent passe sous raisonnable, d'après ce que je crois, mais qui

Vous prétendez, sur ce que vous entendez dire, que les confiscations ou séquestrations

Vous accusez, sur un on dit, le gouvernement de Naples de payer une pension à l'assassin Peluzzo, tandis qu'il n'a reçu que la priavaient été démotis, les familles dévouées au me offerte à quiconque s'emparerait d'un mal-

Les magistrats napolitains sont à vos youx des monstres ou des esclaves, parce qu'ils sont ronne au due de Genes. Quelles proportions amovibles et que les mieux payes ne recoivent sont inamovibles, et 4,000 ducats, à Naples, représentent bien 40,000 fr. à dépenser à Paris, où le premier président de la Cour de Cassation n'en a que 20,000.

Les hommes qui sont au pouvoir à Naples r'attachent aucune valeur à la vie humaine, et la preuve que vous en donnez, c'est qu'ils ont comprime, dans un bagne, une révolte de forcats que vous consondez avec les prisonniers dont vos Lettres entretiennent lord Aberdeen.

Vous parlez d'un condamné en disant qu'il peut y ovoir raison de craindre qu'il ne soit soumis à des tortures physiques dont vous specisiez le mode, d'après une autorité respectable, quoique pas du tout certaine.

Vous dites qu'on vous u assuré que l'usage d'enchaîner les prisonniers deux à deux a été imaginé tout exprès pour les condamnés poliliques. Or, cette contume a été pratiquée de out temps.

Vous insinuez que les prisonniers sont enchaînés à leurs dénonciateurs on à des assassins, tandis que c'est précisément le contraire qui a lieu.

Vous prétendez que la société secrète de Unità italiana est imaginaire. Je vous ai principes. Ses propres actes nous ont révélé quel est son but.

Les unitaires vous paraissent les hommes les plus purs, les plus loyaux, les plus éclairés et les plus intelligents des Etats napolitains. Toutes les pièces du procès, qui s'est terminé par leur condamnation, s'accordent à établir qu'ils Angleterre et ailleurs, s'appelle crime de haute trahison.

La police napolitaine agit, d'après vons, conspirateurs, qui seuls plaignent d'elle.

La magistrature de Naples, indépendante, ferme et courageuse, ne se laisse pas émouvoir par les menaces des inculpés ; c'est assez pour te impartialité.

Vous racontez que les prisons sont sales et que les réglements n'y sont pas observés. Dans tous les pays du monde les détenus se plaignent des geôliers.

Le régime alimentaire vous paraît détestable, et cependant le pain que vous avez vu et | goûté est sain. Vous n'avez trouvé de nauséabonde que la soupe dont vous n'avez pas goûté et dont vous parlez d'après ce qu'on vous a

Vous décrivez des cachots qui se trouvent, l'après ce qu'on vous a rapporté, situés à vingt piede au dessous de la mer; mais vous ne les | avez ni aperçus, ni visités, et la description que vous en donnez m'autorise à penser qu'ils sont aussi profonds et aussi sombres que ceux sculement révoltée; mais les insurgés étaient Les quatre à cinq cents inculpés dont vous de notre Conciergerie, lesquels sont situés au

Vous vous indignez au sujet des vêtements des condamnés et des chaînes qu'ils portent; or, ils sont tout-à-sait semblables aux vêtements et aux chaînes de tous les bagnes de l'Europe.

De ce que vous signalez comme ayant été vu par vons, il n'est rien que je ne retrouve dans les bagnes ou prisons de France et des autres pays. Mais les faits graves et révoltants dont vous vous autorisez pour reprocher au gouvernement de Naples sa barbarie, sa cruauté, sa férocité, sont précisément ceux que vous n'avez pas vus, dont vous entretenez lord Aberdeen sur des probabilités, sur des on dit, on que quatre mille durats de rétribution. Or, ils m'assure, d'après ce que je crois ou ce qu'on me rapporte!

J'ai constaté encore, contrairement à vos assertions, que l'insouciance des populations et les projets criminels du parti révolutionnaire ont seuls empêché que la Constitution ne sût mise en vigueur après deux essais infructueux. Si vous n'étiez pas encore entièrement éclairé touchant ces circonstances, j'appelle votre attention sur les révélations faites par un membre du parti révolutionnaire, Guillaume Pepe, dans les Mémoires où il avoue formellement que le projet des meneurs était de transformer la nouvelle Chambr en assemblée constituante et de déclarer la décliéance du Roi. Done, Ferdinand n'est pas parjure.

Vos calomnies contre le clergé et l'instruction élémentaire donnée sons son prtronage, sont tout aussi dénuées de foudement que vos récriminations contre le roi et ses ministres. Tel sont cenendant les éléments sur lesquels

vous avez rédigé l'acte d'accusation formida-

ble lancé contre le gouvernement des Deux-

Siciles! Vous n'avez pas une pièce de conviction à produire, pas un seul témoin à présenter; vous n'articulez pas un fait grave que vous ayez vu et allesté, et vous osez cepenait connaître ses statuts, ses réglements, ses dant écrire, en parlant de ce gouvernement : " C'est la négation de Dieu érigée en système de gouvernement;" "tous les vices forment ses attributs;" il récompense "l'assassinat;" il emploie des monstres et des esclaves pour rendre la justice; il est "le plus grand violateur des lois, le plus grand malfaiteur du pays;" "ses actes sont un outrage contre la religion, la civilise sont rendus coupables d'un crime qui, en sution et l'humanité..." Entendit-on jamais porter d'aussi infâmes accusations contre un gouvernement dont le chef, s'il a fait 'des fantes, n'a péché que par trop de clémence? Un d'une manière arbitraire et brutale; or, elle ne homme d'Etat a-t-il jamais commis un acte sait autre chose que gener les menées des de démence qui puisse être comparé à celui

parti socialiste? Vous semblez vous-même, en contemplant votre œuvre, avoir été esfrayé de son aspect que vous l'accusiez de céder aux exigences et de ses conséquences. Vous semblez recudu pouvoir, qui n'exige d'elle que la plus stric- ler d'éponvante devant la production monstrueuse sortie de vos mains, et, cherchant sans doute à rassurer votre conscience, vous avez écrit le post-scriptum qui sorme votre seconde Lettre, et où vous infirmez vos premières assertions:

> " En lisant, dites-vous, et en pesant de nouveau les termes de la première Lettre que j'ai adressée à Votre seigneurie, je leur trouve une chaleur qui peut prêter à la critique... "J'y aperçois une grande variété d'allégations uns, l'incredulité des autres, et la surprise "du plus grand nombre..... Je dois avoner, quand aux allégations les plus fortes, Qu'il M'A ÉTÉ IMPOSSIBLE DE VÉRIFIER AVEC PRÉ-CISION LEURS DÉTAILS... Je persiste cependantà croire que la peinture générale n'est ' pas trop chargee ... Non principal objet main-" tenant est de soutenir LA PROBABILITÉ GÉ-

" nerale de mes assertions.... Quantou nombre des prisonniers et à l'état des prisons en " lui-même, ce ne sont que des points secon-" daires."

Votre acte d'accusation ne repose donc plus que sur des probabilités, sur des allegations dont il vous a été impossible de vérifier les détaile? C'est votre propre témoignage qui me vient en aide pour le réduire à sa juste valeur; ce sont vos mains qui le déchirent !

Je compte, à mon tour, sur votre indulgence pour excuser la chaleur des termes dont je me suis quelquesois servi, en vons voyant incriminer d'une manière si formelle et si révoltante, quand vous ne pouviez vous autoriser que de probabilités tellement vagues et suspectes, que la bonne soi vous eût sait un devoir de les repousser avec dédain.

Puissent vos propres aveux achever d'éclairer l'opinion, qui, revenue de sa première surprise, vous demande déjà un compte sévère de votre inqualifiable témérité.

On s'est vivement étonné dans le monde politique du concours que lord Aberdeen a semblé vous prêter. Serait-il réellement le complice de vos calomnies?

Je suis houreux d'apprendre qu'il n'en est rien. C'est sans son assentiment que votre pamphlet a été livré au public. Vous lui avez, selon l'expression vulgaire, force la main en associant son nom à votre œuvre, et les amis du noble lord n'ont pas tardé à apprendre de lui-même qu'il repousse toute connivence avec la publication des Lettres à son adresse. Pour le public, qui n'est pas initié aux confidences de lord Aberdeen, il ne sera pas sans intérêt de raconter comment les choses se sont pas-

Le noble com te, en recevant vos révélations, s'opposa à ce qu'elles fussent publiées, et s'empressa d'écrire à Naples et à Vienne pour avoir des renseignements sur leur caractère. Les réponses surent quelque temps arriver. Votre patience s'épuisait ; votre première Lettre était imprimée. Il ne vous manquait plus que l'adhésion de votre ami pour la rendre publique. Lord Palmerston, qui vous pressait, vous donnait l'assurance que ni le marquis Fortunato ni le prince de Schwartzenberg ne répondraient d'une manière satissaisante. Le chef du Foreign-Office tenait évidemment beaucoup à ce que l'opinion fût saisie de la question avant la séparation du Parlement. Vous vous décid âtes alors à faire paraître votre Lettre, sans l'aveu de lord Aberdeen, qui reçut, peu de jours après, des dépêches de nature à lui suire regretter cette précipitation. Le tour était joué! La presse révolutionnaire s'emparait de votre travail, se l'appropriait et l'accueillait par les bruyants applaudissements qui retentissent encore à nos oreilles. Ce genre de succès rendit plus vifs les regrets de lord Aberdeen, qui, aujourd'hui, est désolé de l'impression produite par votre Lettre, et surtout du parti que les démagogues en ont tiré dans tous les Etais de l'Europe. En prétendant servir la cause de l'humanité, vons n'avez servi que celle de l'anarchie. On comprend qu'un homme d'Etat, dans la position de lord Aberdeen, ait été désolé du rôle que vous lui avez fait jouer. Il a su vous en exprimer hautement sa douleur, tout en ménageant les qui exciteront l'horreur et l'indignation des liens d'amitié qui vous unissent, et c'est en vue de calmer sa susceptibilité si justement offensée que vous lui avez adressé votre Seconde Lettre, où vous déclarez formellement: 'J'ai livré ma première lettre à la presse; " mais je désire qu'il soit clairement entendu ' que je suis seul responsable de cet acte."

(A continuer.)

### FECTERED TO

### LE MONTAGRARD

# DEUX REPUBLIQUES.

1793-1848. (Seconde partie--1848.)

La France n'a pas accepté la République, elle l'a subic.

C. D. V.

PROLOGUE,

(Snite.)

En ce moment, un bruit lointain se fit entendre, et à l'extrémilé de l'allée qui conduisait au château apparurent des lumières er-

On s'est inquiété de mon absence, dit Jeanne en posant une de ses mains sur le bras de Georges; on vient an devant de moi; mon panyre ami, il faut nons quitter.

Déjà!!... déjà!... dit celui-ci d'une voix doulourouse; qu'ils sont cruels!...

l'out mon cour reste auprès de vous. Les lumières se improchaient et déjà on quart-d'heure, descendez nu salon. entendait le bruit des voix.

Ami, continua Jeanne d'une voix basse, comme si elle ent craint que ces paroles pussent déjà arriver jusqu'à ceux qui la cherchaient, quoiqu'il arrive, ayez foi en moi, c'est la volonte de Dieu qui nous réunit, il n'est pas au pouvoir des hommes de nous séparer. Tous les soirs je suis cette allée pour retourner au château; si quelque grand malheur nous vous y sentirez le seu de la sièvre. menaçait... vous voyez cet arbie... creusé par le milieu; j'y déposerai un petit papier... ce que je vinsse...

Oni... oui... murmura le proserit... Partez.. j'ai peur pour vous... et adieu !.. adieu !...

Adieu!... répéta-t-elle doncement. Mais dejà Georges s'était élancé dans l'obs-

curité et avait disparu. Alors Mile. De Savernay se dirigea lentement vers ceux qui vennient à su recherche. Aussitot qu'elle sut rentrée au château, elle

qu'étant très souffrante, il lui était impossible de descendre au salon. Henri comprit bien que ce devait être pour ne pas se trouver avec M. le comte de Cha-

vanne, et il se rendit aussitot chez sa sour: Jenne, lui dit-il, M.le Comte de Chavanne, que j'ai fait prier de venir, ne va pas tarder | Je t'aime pourtant bien, Jeanne. à arriver; votre absence ce soir aurait plus d'importance que vous ne le supposez; ce serait une injure à la fois et pour lui et pour s'agitdrent et elle se mit à sanglotter. moi. Je vous en prie, ne sut-ce que pour un

Ne puis-je être malade sans que ce soit une | mon frère, dit la jeune fille.

injure pour M. De Chavanne et pour vous? répondit Jeanne.

Mais cette maladie n'est pas assez grave bite résolution. pour vous empêcher de faire ce que je vous Tenez, mon frère, touchez mes mains, sont-

clies assez brûlantes? Touchez mon front; Dites plutôt que vous ne voulez pas voir M.

De Chavanne, s'ecria Henry d'une voix dont alors... vous m'attendriez... Georges... jusqu'à l'expression pleine de colère était mal conte-

Eh! bien! oui! répondit Jeanne avec auvanne.

seul, j'ai le droit de commander et de vouloir. Au nom du ciel, mon stère, ne me parlez monta à sa chambre et sit dire à son frère

> une grâce que je vous demande. Ma sour!... ma sour!... dit Henri après que tu manques ainsi de confiance en moi? cruel.

Et moi aussi, je l'aime, Henri ; je l'aime, citoyen Gracchus.

Puis, prenant les deux mains du jeune homine avec un mouvement brusque de su-

Tu le veux!... je vais tout te dire; aussi bien, il y a des secrets qui vous rongent quand on les garde en soi. Econte-moi donc ..

Elle attacha sur son frère sa vue que la sièvre rendait ardente :

-Ecoute-moi donc, reprit-elle une seconde fois d'une voix frémissante, et en s'arrêtant presque à chaque syllabe, tant l'émotion qu'elle voulait contenir la suffoquait .... Il y a tant de calme que son frère avait mis d'em- six ans, lorsque tous nous maudissaient, nous portement, c'est parce que je suis malade, et repoussaient.... lorsque la haine, la malédicparce que je ne veux pas voir M. De Cha- tion et la mort s'attachaient à nous...., confiée à l'affection de l'excellent Dupnis dont Vous oubliez, Jeanne, je vous le répète en- le dévouement à causé la perte..., je passais core, que je suis le chef de famille, et que pour sa nièce, et lui, tu le sais, pour un des plus faronches républicains de son quartier; mais alors..., mon frère, ma vie était un long deuil pas ainsi; je soussre récliement, je suis hors et une épouvante de chaque jour; j'ai bien d'état de le supporter. Excusez moi, je vous soussert, va,... j'ai bien pleure; car j'avais en supplie, auprès de M. De Chavanne ; c'est | rarement des nouvelles de notre père, et jamais des tiennes.

-Pauvre sœur!.... murmura à demi voix un instant de silence, que t'ai-je donc sait pour | Henri, dont le cour se brisait à ce souvenir

-Un homme, un de ces hommes, purs un fond Les yeux de la jeune fille se remplirent de de leur conscience, mais qu'égarait un fatal larmes; elle voulut parler, mais ses lèvres aveuglement, et qui se croyaient les missionnaires de la liberté, venait chaque jour dire Henri s'inclina sur elle et la baisa au front. ses pensées et ouvrir son âme à la nièce du

Jeanne avait leve les yeux sur lui, et, comme elle hésituit à continuer le récit:

-Je vous écoute, dit froidement Henri, dont le visage avait pris une expression de dûreté et de sécheresse indicible.

La jeune fille sentit son courage l'abandonner et tout son cœur se glacer; cependant elle ne ponvait plus se taire:

-Eh! bien oui! reprit-elle en serrant sa poitrine de ses deux mains comme pour en comprimer l'oppression, vous ne comprendrez jamais ce que cet homme a montre de dévouement inaltérable, d'affection sans bornes à cette pauvre jeune fille; c'est à elle qu'il venait rendre compte chaque jour des hésitations de son âme, des doutes et des tremblements de son cœur. Il y a des choses qui ne se racontent pas mais qui se ressentent. Oh! qu'il était timide et tremblant, suppliant et résigné, quand il me demandait, les mains jointes, d'être le seul rayon de lumière qui éclairat sa vie ; car, je vous le jure, son ame, à lui, n'était pas souillée et flétrie; il croyait combattre.

Jeanne, en parlant s'animait, et Henry, immobile, la lèvre dédaigneusement plissée, la regardait en silence. On eût dit une statue lo marbre.

Comme éblouie par ses souvenirs qui se pressaient en soule, Jeanne mit la main devant ses yeux et resta quelques secondes sans

-Continuez donc, Jeanne ! s'écria-t-il tout à coup d'une voix comprimée, en frappant du Le marquis De Savernay fronça le sourcil. | pied, je vous ni dit que je vous écontais. Oh!